



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Direction des ressources
humaines (DRH)**

**Sous-direction des carrières, des
parcours et de la rémunération
des personnels (SD2)**

**Bureau des personnels
du travail et de l'emploi (SD2E)**

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social

à
Monsieur le chef de l'Inspection générale
des affaires sociales

Mesdames et Messieurs les délégués, directeurs
et chefs de service et de mission de l'administration centrale
du ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et du dialogue social,
du ministère des affaires sociales et de la santé
et du ministère des droits des femmes, de la ville,
de la jeunesse et des sports

Monsieur le directeur de l'institut national du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle,

Directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi,

Unités territoriales,

Directions des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et la
population de Saint Pierre et Miquelon,

Directions régionales de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

s/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de régions
et de département

**NOTE DE SERVICE DRH/SD2/SD2E n° 2015- 01 du 25 février 2015
AVIS DE VACANCES DE POSTES DE CATÉGORIE B**

Je vous serais obligé de bien vouloir porter, sans délai, à la connaissance de tous les agents concernés le présent avis de vacances de postes de catégorie B.

Nous attirons votre attention sur le fait que la situation prévisionnelle des effectifs dans les régions conduit aux trois cas suivants :

- Régions où tous les postes sont ouverts à la vacance nationale,
- Régions où les postes sont ouverts, pour partie, à la vacance nationale, et pour partie prioritairement à la vacance infra régionale,
- Régions où tous les postes sont ouverts prioritairement à la vacance infra régionale.

Pour les postes indiqués comme étant ouverts en priorité à l'infra régional, les candidatures nationales sont recevables et seront examinées en commission administrative paritaire pour la prise en compte éventuelle de motifs prioritaires.

Les agents sont invités à se positionner exclusivement sur les postes ouverts à leurs corps et à utiliser le formulaire de mutation annexé à cet avis.

Seront joints à ce formulaire tous les justificatifs prouvant la réalité des motifs invoqués, notamment, dans les cas de demandes de mutations pour motif prioritaire.

Il est précisé que, par principe, les postes de contrôle sont réservés aux contrôleurs du travail, et les postes d'assistant(e) de direction et/ou d'appui aux unités de contrôle aux secrétaires administratifs (ves).

Concernant les fiches de poste non jointes au présent avis, il convient de prendre contact directement auprès des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi concernées pour les consulter.

Lorsqu'une direction dispose de plusieurs postes identifiés, les agents devront veiller à préciser leur rang de choix sur ces postes.

Les demandes de mutation doivent être transmises par la voie hiérarchique à la DRH, 2^e sous direction, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS Cedex 07 SP, au plus tard le **25 mars 2015 au soir, délai de rigueur**, au bureau SD2E pour les agents du corps des contrôleurs du travail et au bureau SD2G pour les agents du corps des secrétaires administratifs.

Afin de respecter le délai, les agents sont invités à transmettre dans un premier temps, leur demande, même non visée, par courriel aux fins d'enregistrement aux adresses suivantes :

Pour les agents relevant du bureau SD2E : maryse.narme@sg.social.gouv.fr tél. : 01 44 38 35 82
(Corps des contrôleurs du travail) emmanuelle.heros@sg.social.gouv.fr tél. : 01 40 56 80 59

Pour les agents relevant du bureau SD2G : beatrice.giron@sg.social.gouv.fr tél : 01 40 56 48 21
(Corps des secrétaires administratifs) benoit.yvenou@sg.social.gouv.fr tél. : 01 44 38 35 29

La CAP du corps des contrôleurs du travail se réunira le 16 avril et celle des secrétaires administratifs le 4 juin 2015.

Pour les Ministres et par délégation,
l'adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels



Evelyne Bonnafous